

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4251)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD52

présenté par
M. Chanteguet, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« national de l'après-mines »,

les mots :

« mentionné à l'article L. 155-3-2 du présent chapitre »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.